



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/AC.5/37
24 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Réunion spéciale sur l'application de l'AGR
(Dix-neuvième session, 6 et 7 mai 2003)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA
RÉUNION SPÉCIALE SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD EUROPÉEN
SUR LES GRANDES ROUTES DE TRAFIC INTERNATIONAL (AGR)***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 mai 2003, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/SC.1/AC.5/37
2. Élection du Président
3. Position en ce qui concerne les adhésions à l'AGR
4. Décisions pertinentes du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et du Comité des transports intérieurs (CTI) TRANS/SC.1/371

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 00 39), soit par courrier électronique (caroline.jeunet@unece.org) (une photographie n'est pas nécessaire). À Genève, avant la session, ils devront se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir plan à la dernière page), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242).

- | | | |
|----|--|--|
| 5. | Examen des propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR | TRANS/SC.1/AC.5/2003/2
TRANS/SC.1/AC.5/2003/3 |
| 6. | Examen des propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR | TRANS/AC.7/9 et Add.1
TRANS/SC.1/AC.5/2003/1
TRANS/SC.1/2002/6 et Add.1
TRANS/SC.1/2002/13 et Rev.1 |
| 7. | Questions diverses | |
| 8. | Rapport de la Réunion spéciale | |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Document: TRANS/SC.1/AC.5/37

Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Élection du Président

La Réunion spéciale élira un président pour sa dix-neuvième session.

3. Position en ce qui concerne les adhésions à l'AGR

La Réunion spéciale sera informée en ce qui concerne toute nouvelle Partie contractante à l'AGR.

Elle sera aussi informée de la position en ce qui concerne les amendements à l'AGR adoptés par le SC.1 à sa quatre-vingt-seizième session (octobre 2002).

4. Décisions pertinentes du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et du Comité des transports intérieurs (CTI)

Documents: TRANS/SC.1/371; ECE/TRANS/152

La Réunion spéciale trouvera ci-après des informations sur les décisions pertinentes prises par le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) à sa quatre-vingt-seizième session (octobre 2002) (TRANS/SC.1/371) et par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-cinquième session (18-20 février 2003).

Le Groupe de travail des transports routiers, à sa quatre-vingt-seizième session, a été informé que les projets d'amendements à l'AGR adoptés par le SC.1 à sa quatre-vingt-quinzième session en 2001 étaient entrés en vigueur le 29 août 2002.

Il a aussi adopté les propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR faites par la dix-huitième session de la Réunion spéciale (TRANS/SC.1/AC.5/36) à l'exception de la proposition concernant le tronçon de la route E 40 reliant Leninogorsk à Ust Khan. Il a également adopté la proposition de la Slovénie concernant la route E 653 (TRANS/SC.1/2002/5) et la proposition de la Fédération de Russie au sujet du prolongement de la route E 125 jusqu'à Ishim (TRANS/SC.1/2002/11). Il a prié le secrétariat de transmettre ces propositions au Secrétaire général en vue de lancer les procédures d'amendement officielles.

Le Groupe de travail a approuvé les propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR adoptées par la Réunion spéciale à sa dix-huitième session (TRANS/SC.1/AC.5/36, annexe 2) sur la base d'une proposition du projet TEM. Il a cependant décidé d'attendre que les autres propositions d'amendements à l'annexe II en cours d'élaboration aient été adoptées afin de pouvoir transmettre au Secrétaire général sous la forme d'un dossier global l'ensemble des propositions concernant cette annexe.

Afin d'accélérer les travaux sur l'annexe II, le Groupe de travail a demandé au CTI d'approuver la tenue d'une dix-neuvième session de la Réunion spéciale en 2003 pour examiner les propositions faites par la France (TRANS/SC.1/2002/6) et par le secrétariat (TRANS/SC.1/2002/6/Add.1) en ce qui concerne la protection de l'environnement, et par l'Italie (document informel n° 6, dont le contenu est repris dans le document TRANS/SC.1/AC.5/2003/1) au sujet de la sécurité dans les tunnels routiers. Il a en outre demandé que la Réunion spéciale étudie la question de la correspondance entre le réseau des routes E et le réseau routier asiatique, notamment compte tenu des travaux d'élaboration du projet d'instrument juridique pour le réseau routier asiatique s'inspirant de l'AGR actuellement menés par la CESAP. Le Groupe de travail a pris note du document TRANS/SC.1/2002/13 (et Rev.1) établi par le secrétariat. Sous réserve de l'accord du Comité des transports intérieurs, cette réunion pourrait se tenir les 6 et 7 mai 2003.

Le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-cinquième session (18-20 février 2003), a approuvé le rapport du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) sur sa quatre-vingt-seizième session mentionné plus haut.

Le Comité a notamment approuvé la proposition du SC.1 de tenir une dix-neuvième session de la Réunion spéciale consacrée à l'examen des questions relatives à la sécurité dans les tunnels, à la protection de l'environnement et à la correspondance entre les réseaux asiatique et européen (ECE/TRANS/152).

5. Examen des propositions d'amendements à l'annexe I de l'AGR

Document: TRANS/SC.1/AC.5/2003/2

La Réunion spéciale jugera sans doute bon d'examiner les propositions présentées par l'Allemagne (TRANS/SC.1/AC.5/2003/2) et l'Azerbaïdjan (TRANS/SC.1/AC.5/2003/3).

Le texte de toutes autres propositions soumises sera distribué dès réception.

6. Examen des propositions d'amendements à l'annexe II de l'AGR

Documents: TRANS/AC.7/9 et Add.1; TRANS/SC.1/AC.5/2003/1; TRANS/SC.1/2002/6 et Add.1; TRANS/SC.1/2002/13 et Rev.1

À sa dix-huitième session, la Réunion spéciale a examiné les recommandations finales du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (TRANS/AC.7/9 et Add.1) telles qu'elles avaient été officiellement approuvées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session, et a fait une liste des recommandations qui pourraient être incluses dans l'annexe II de l'AGR. Le délégué de l'Italie s'est offert à soumettre une proposition concrète en vue de leur intégration à l'AGR.

Cette proposition est présentée dans le document TRANS/SC.1/AC.5/2003/1.

En réponse à une demande faite dans le document CEE/OMS intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'actions futures» (ECE/AC.21/2001/1), la Réunion spéciale a examiné les propositions relatives à la protection de l'environnement, et en particulier à la réduction du bruit, émanant de la France et de l'Allemagne. La Réunion spéciale a demandé au représentant de la France et au secrétariat de développer encore ces propositions et de présenter des propositions d'amendements prêtes pour inclusion dans l'AGR en ce qui concerne la protection de l'environnement, et la réduction du bruit.

Ces propositions sont présentées dans les documents TRANS/SC.1/2002/6 et Add.1.

À sa quatre-vingt-seizième session, le SC.1 a demandé à la Réunion spéciale d'examiner la question de la correspondance entre le réseau des routes E et le réseau routier asiatique, en particulier compte tenu du projet d'instrument juridique que la CESAP était en train d'élaborer pour le réseau routier asiatique.

La Réunion spéciale disposera de deux documents, établis par le secrétariat (TRANS/SC.1/2002/13 et Rev.1), qui énumèrent les routes qui sont communes aux réseaux asiatique et européen. Elle pourra discuter des conséquences de ce chevauchement et examiner les paramètres proposés dans le projet d'accord sur le réseau routier asiatique. Un exemplaire du projet d'accord sera communiqué à la Réunion spéciale en tant que document informel.

7. Questions diverses

La Réunion spéciale pourra examiner toute autre question pertinente au titre de ce point.

8. Rapport de la Réunion spéciale

Le rapport de la Réunion spéciale sera établi par le secrétariat après la session et sera soumis au SC.1 pour examen et adoption à sa quatre-vingt-dix-septième session (28-30 octobre 2003).



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form Please Print or Type

Title of the Conference

Date : _____

Ad hoc Meeting on the Implementation of the AGR – Geneva, nineteenth Session, 6-7 may 2003

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
Mrs. _____
Ms. _____

Participation Category

Head of Delegation Observer Organization
Delegation Member NGO
Observer Country Other (Please Specify Below)
...

Participating

From _____ Until _____

Document Language Preference

English French Russian

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name of Spouse

Other Names of Spouse

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

